

Concertation sur projet de circulaire relatif aux missions des DDFPT

Paris – DGRH – Vendredi 13 novembre 2015

Compte-rendu de réunion



Conduite par Mme Florence Dubo - Chef de service, adjoint à la DGRH, assistée de représentants de la DGRH et de la DGESCO

Organisations syndicales présentes: CGT, SNALC, SGEN CFDT, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNETAA- FO, SNPCT UNSA EDUCATION, SE UNSA.

- - -

En préambule, Mme Dubo, informe que M. Ribieras a été appelé à d'autres missions, qu'elle assure désormais la conduite de ce dossier pour le compte de la DGRH. Elle précise que cette réunion s'inscrit dans le prolongement de celle du 6 octobre avec pour objet essentiel de terminer l'examen du premier projet de circulaire.

Elle précise également qu'aucune réponse ne sera apportée ce jour, qu'il nous faut d'abord poursuivre l'examen du texte initial et qu'à la suite un texte finalisé sera rédigé par la DGRH et la DGESCO avec les propositions retenues issues de ces deux réunions et des compléments d'informations adressés par les organisations syndicales. Concernant les propositions qui auront été écartées par le ministère, elle assure que les raisons seront explicitées.

Reprise des travaux à partir du **chapitre 4 du point III « Relations avec les partenaires extérieurs »**

La FSU propose que 3h soient comptabilisées pour cette mission sur le modèle des documentalistes ... Doutes du Snalc, opposition du SNPCT-UNSA-Education et du SGEN.

Le SNETAA suggère que le terme « *public* » soit ajouté à celui de l'Apprentissage dans le cadre de la mission de prospection.

SNPCT-UNSA-Education : doutes par rapport à Paris (association sur PAE Paris), mais unanimité pour que cette mention figure dans le texte final

La CGT est perplexe sur l'interprétation de « *le DDFPT peut réaliser...* » cela pose problème, à revoir...

Le SNPCT-UNSA-Education explique pourquoi il demande que cela soit conservé, la FSU partage cet avis, certaines missions peuvent être attribuées à des professeurs par exemple... Avec IMP ... validées par recteurs suite à choix des EPLE dans le cadre de l'autonomie.

Concernant le **chapitre 5** (HSA/HSE) : Le SGEN s'interroge sur la présence « *accessoire* » de cette classification en complément des 4 missions principales?

Consensus sur le fait que la gestion des HSA posait problème par le passé, qu'une clarification s'imposait cependant la possibilité de réaliser des HSE devrait subsister. Le SNPCT-UNSA-Education rappelle son courrier demandant le caractère « *exceptionnel* » vis-à-vis de l'attribution d'HSE. La DGRH et la DGESCO sont très réservées pour modifier ce point estimant que le « *cœur de métier, n'est pas d'enseigner* » même si des compétences d'enseignement sont nécessaires pour exercer cette fonction...

L'idée de supprimer ce passage est alors avancée... !?

La plupart des syndicats sont perplexes concernant les heures enseignées compensées à hauteur de 2 pour 1 et la charge de travail qui restera identique. Pour le SGEN il faudrait reconnaître et compenser par des moyens académiques.

La DGRH rappelle que cet état de fait est connu du DDFPT avant d'accepter ces heures...

Le SNPCT-UNSA-Education expose le danger de voir apparaître des postes profilés avec une part d'enseignement dans le service du DDFPT et insiste pour permettre les HSE à titre exceptionnel.

Pour clore l'examen de ce chapitre, la DGRH ne ferme pas la discussion sur le sujet pour une éventuelle « *réécriture améliorée* » relative au caractère exceptionnel d'heures d'enseignement mais précise qu'il ne sera pas possible de dire le contraire du décret statutaire...

Concernant les « **compétences requises** », sur ce point la DGESCO informe que cette partie du texte a été reformulée, on parle désormais de compétences techniques, managériales, et relationnelles.

Le SGEN rappelle ne pas comprendre la présence dans le texte de « savoir-être » relatif à la « *loyauté et la déontologie* » qui n'est pas approprié à la fonction.

La CGT précise que si cela s'adresse à « *qui* » qu'elle est totalement opposée, en revanche si cela est à l'adresse de « *quoi* » la connotation n'est plus la même.

Point IV – Recrutement des DDFPT

La FSU propose de porter à 10 ans le nombre d'années d'expérience professionnelle. Le SNPCT-UNSA Education est opposé à ce type de scénario, les autres organisations le sont également même si certaines comprennent la position de la FSU.

Ensuite se pose la question de spécifier la qualité de « *titulaire* » pour tous les postulants à cette fonction. La DGESCO précise que certains ne le sont pas (quelques uns, remplacements provisoires,) la DGRH présente l'intérêt d'avoir un vivier assez large ...

En revanche elle regardera la faisabilité de proposer que la commission d'habilitation examine que des candidatures d'enseignants titulaires. Le SNPCT-UNSA-Education rappelle que du temps où le chef de travaux était recruté par voie de concours qu'il existait un concours externe et que cela ne posait pas de problème particulier.

Concernant le « **processus de recrutement** », pas de difficultés particulières à souligner, on peut parler de bonnes pratiques en général.

La FSU fait remarquer que les candidats qui ne sont pas retenus ne sont pas informés des raisons du rejet et propose la présence d'élus au sein des commissions.

Le cas du recrutement des CFC est exposé où dans la procédure les représentants des personnels peuvent consulter les dossiers entre deux tours prendre connaissance des avis. Les critères de première sélection posent problème, des dossiers sont refoulés, d'autres sont privés d'avoir un entretien.

La DGRH prend en compte de faire savoir pourquoi une candidature n'est pas retenue

La CGT fait une proposition radicalement différente de la procédure actuelle en associant au processus de recrutement une véritable formation avec un mi-temps en établissement et un mi temps externe avec un référentiel de formation.

Il sera précisé de joindre le « dernier » rapport d'inspection plutôt qu'un « récent ». Le SNALC s'interroge sur la pertinence du rapport.

Pour la DGRH cela paraît compliqué de ne pas apporter cet élément / regard pédagogique / cohérent et nécessaire, même si le problème de date existe, cela a du sens

Le SE-UNSA fait remarquer le problème de l'habilitation pendant trois ans et de la reconduction.

Point V - formation

Concernant la formation nationale avant l'année probatoire.

La CGT réclame un référentiel de formation et la présence « d'encadrants » et non pas d'un simple accès vers un site internet ou un logiciel...

FO demande que les assistants techniques bénéficient également d'une formation

Le SNALC est favorable à la création d'un référentiel de formation et d'une harmonisation nationale.

Pour le SNPCT-UNSA-Education le problème résulte davantage par le fait que cette formation était déjà prévue dans la circulaire précédente mais qu'elle n'était pas mise en œuvre au niveau national, le sera-t-elle avec la prochaine circulaire... !? Des moyens sont donc à prévoir si nous souhaitons remédier à cette situation.

La DGESCO présente un constat en accord avec cette remarque, qu'un travail avec l'Inspection Générale est nécessaire et l'inscription au Plan National de Formation indispensable.

La CGT fait état du problème de calendrier de cette formation en période d'examens. Elle préfère le terme de « pilotage » à celui de « management »

Le SNALC demande une formation en « *présenciel* » et non à distance

Concernant la formation académique pendant l'année probatoire.

Pas de problème particulier signalé

Concernant la formation continue.

Des difficultés sont relevées pour accéder à celle-ci, absence dans bon nombre d'académies.

Il s'agit pourtant d'une obligation de l'employeur.

Le SNETAA fait remarquer les mêmes difficultés pour accéder aux formations transversales à publics désignés. Les DDFPT n'y ont pas accès.

Le SNPCT-UNSA Education fait le parallèle avec l'accès possible aux formations mises en place pour les personnels de direction.

Point VI - Régime de rémunération complémentaire

La CGT propose de ramener les temps de travail à 35h

Le SGEN rappelle la prise en compte de tous les élèves dans le calcul pour l'attribution de l'indemnité de responsabilité.

Le SNPCT-UNSA Education fait état de la situation de collègues qui exercent sur plusieurs établissements où seul le nombre d'élèves de l'établissement dit « de rattachement » est pris en compte. De ce fait plusieurs DDFPT voient leur indemnité diminuée au taux inférieur au nombre réel d'élèves dont ils ont la charge.

Le SNALC et la CFDT demande la prise en compte des élèves de SSI et des classes prépa.

Le SNPCT-UNSA Education demande la confirmation de l'effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015 des mesures qui seront prises. LA DGRH confirme ce point.

Point VII – Assistants techniques

La FSU pose la question des agrégés qui ne peuvent accéder à cette mission ? Réponse : Cela n'est pas prévu dans le statut des agrégés.

Unanimité pour rappeler que le texte est réduit à sa plus simple expression...

La DGESCO confirme que le projet de texte a été étoffé depuis le 6 octobre, qu'on nous transmettra sous peu.

Concernant la proposition d'un régime indemnitaire complémentaire, confirmation qu'il n'y en aura pas.

Pour FO : trop ou pas assez de tâches en lien avec les missions du DDFPT. Préférerait plutôt une fiche de poste qu'une lettre de mission.

Pour le SGEN : diversité des personnels qui occupent cette fonction, caractère social oui, mais pas admissible / au métier / dégradation de valeur du métier : ouvrir au delà du corps enseignant ? pas de perspective ni de reconnaissance : contractuels, contrats aidés, administratifs ...

Pour le SNALC : poste en lui même, critères qui prévalent / création de ce poste ? / effectifs ? pas que ça ? volume lié spécialités, bassins de recrutement, etc ...

Pour le SNPCT-UNSA Education: complexité en rapport avec le nombre de filières

La DGESCO ne souhaite pas trop complexifier le texte

La FSU souligne le problème des mutations, des recrutements, des règles et du mouvement qui ne peut être national.

Pour la DGRH ce sont de postes spécifiques académiques.

Pour la CGT, les assistants n'ont pas à avoir de relation hiérarchique avec le DDFPT, ne comprend pas pourquoi le DDFPT cosignerait une lettre de mission avec le chef d'établissement....

Pour FO : il existe des collègues titulaires recrutés dans les années 80, revoir les critères de mutations

Le SNPCT-UNSA Education fait remarquer qu'il n'y a plus de texte depuis 2009 pour encadrer cette fonction, que la prochaine circulaire à le mérite de reprendre le sujet c'est un point positif. Cependant le texte doit être plus élaboré en termes de profil, de formation, de recrutement, de mouvement, qu'il sera appelé à évoluer dans le temps.

Pour le SGEN: mouvement académique spécifique, possibilité du mouvement, réservé aux enseignants ? cadre A ?

La DGRH précise qu'elle transmettra très prochainement aux organisations syndicales les missions précises des assistants.

Elle rappelle aussi que le décret relatif au changement d'appellation pour les chefs de travaux en DDFPT sera présenté en CTMEN le 26 novembre.

Pour conclure la réunion, la DGRH rappelle les délais de remontées de proposition et précise qu'un texte sera adressé aux organisations syndicales fin novembre début décembre. Le projet d'une réunion « conclusive » n'est pas écarté mais pas arrêté cependant.